

Rabais fiscal? Impôt négatif? Rien de tout ça dans la Charte!

FINANCES DE L'ÉTAT • Les constituants préfèrent la version qui figure dans l'avant-projet: plus souple, plus équilibrée, estime la majorité d'entre eux.



KESSAVA PACKIRY

Lors de la session de janvier, les constituants avaient dit non au salaire minimal. Hier, ils ont remis ça en refusant, au chapitre des finances cette fois, deux autres mesures sociales en faveur des plus démunis: l'impôt négatif et le rabais fiscal.

Un impôt négatif, explique Alain Berset (s, Belfaux), permettrait à un contribuable au revenu imposable inférieur à zéro d'obtenir une prestation positive de l'Etat. Ainsi, si une personne au revenu très faible arrive, après toutes déductions, à une cote négative d'impôt de 500 francs par exemple, il obtiendra de l'Etat ces 500 francs.

Son amendement, Alain Berset le lance comme un défi à l'intention du groupe PDC. C'est que les socialistes n'ont toujours pas digéré de voir le salaire minimum passer à la trappe. Et c'est aux démocrates-chrétiens qu'ils le reprochent. «Une très large majorité du PDC avait donné une claire priorité aux patrons, laissant tomber les employés et les salariés de ce canton», rappelle Alain Berset. «Notre collègue Schenker avait alors dit qu'il ferait des propositions sur les impôts pour améliorer la situation des personnes qui en ont besoin. Quid de ces propositions?»

«C'EST MIEUX»

C'est par le rabais fiscal que Claude Schenker (dc, Fribourg) et Laurent Schneuwly (dc, Coppaux-Magnedens) rétorquent. Un rabais destiné aux «working poor», soit aux salariés mais aussi aux indépendants qui ne gagnent pas suffisamment pour vivre malgré un travail à plein-temps. «Le rabais fiscal, c'est mieux que le salaire minimum», assure Claude Schenker.

L'idée consiste à exonérer les ménages des travailleurs pauvres d'une partie de leur dette fiscale. Cette exonération partielle accroît alors le revenu disponible. Et si un ménage a une dette fiscale trop petite, il a droit au paiement de la différence. Exemple: si un ménage a une dette fiscale de 500



Erika Schnyder, présidente de la commission, rappelle elle aussi que ce qui figure dans l'avant-projet a l'avantage d'être souple.

ALAIN WICHT

francs, et qu'il a droit à un rabais fiscal de 800 francs, 300 francs lui sont versés en espèces par le fisc, explique Claude Schenker.

Selon lui, le rabais fiscal a déjà fait ses preuves au Tessin. «62% des travailleurs pauvres parviennent à l'équivalent du minimum vital.» Le démocrate-chrétien estime qu'avec cet amendement, on pourrait diminuer d'au moins 2/3 le nombre de «working poor» fribourgeois.

DÉJÀ À L'AVANT-GARDE

Si le groupe UDC se range aussitôt du côté PDC, il n'en va pas de même des radicaux, qui fustigent les deux amendements. Leur chef de groupe Denis Boivin (r, Fribourg) rappelle d'ailleurs aux socialistes et aux PDC qu'au

Grand Conseil, ce sont eux qui ont repoussé de deux ans la baisse des impôts cantonaux...

Au nom du groupe Ouverture, Félicien Morel (Belfaux) rappelle à Alain Berset qu'il faut s'efforcer de distinguer entre la loi fiscale et sociale. Et qu'à Fribourg, la loi est déjà à l'avant-garde en ce qui concerne la résolution des problèmes sociaux. A Claude Schenker, l'ex-grand argentier du canton de Fribourg souligne que d'autres catégories de personnes, tels que les rentiers ou les retraités, pourraient tout aussi bien prétendre à de tels rabais. «Ce que l'avant-projet propose est équilibré et souple. Il faut le maintenir», conclut-il. Un avant-projet qui dit en substance que l'Etat et les communes tiennent compte de la capacité

économique des contribuables. Ambros Lüthi (s, Fribourg) fait remarquer qu'en fin de compte, les deux amendements convergent dans la même direction. Mais ni Alain Berset ni Claude Schenker n'entendent abdiquer au profit de l'autre. Il semble que du côté socialiste, laisser passer l'amendement des PDC équivaldrait à enterrer définitivement l'idée d'un salaire minimum. Et il reste une deuxième lecture...

Au vote, la proposition d'Alain Berset va d'abord l'emporter sur celle déposée par Claude Schenker et Laurent Schneuwly: 60 voix contre 35 (11 abstentions). Sursis de courte durée: l'avant-projet va finalement prendre le dessus par 65 voix contre 35 (3 abstentions). KP

Pas de limites à l'impôt communal

Fixer le taux de l'impôt communal dans une fourchette allant de 80 à 100% de l'impôt cantonal de base? Non, ont dit les constituants à cette proposition émanant d'Yvonne Gendre (s, Avry-devant-Pont), Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne) et Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux), qui entendaient gommer les inégalités de traitement entre les contribuables fribourgeois. Pour Frédéric Sudan (r, Bulle), notamment, cette mesure gomme plutôt la responsabilité budgétaire des collectivités et ne leur permet plus d'autonomie pour les investissements. Surtout,

le taux d'impôt n'est pas le seul reflet de la charge fiscale qui est composée de deux autres éléments. A savoir: les taxes et les tarifs (consommation d'eau par exemple). «Ne figer qu'un des éléments est un leurre qui ne sert à rien.» Si on fixe les impôts, les communes se rabattent sur les taxes ou les tarifs qui, eux, ignorent les capacités financières de chacun. «Ce qui, me semble-t-il, va à l'encontre des arguments évoqués par les dépositaires de l'amendement.» Au vote, l'amendement est rejeté par 72 voix contre 31 (2 abstentions). KP

Budgets de l'Etat? Equilibrés, on vous dit

C'est fou comme les débats se ressemblent d'une lecture à l'autre! Sur la question de l'équilibre du budget de fonctionnement de l'Etat, que l'avant-projet se propose de fixer énergiquement dans les moeurs politiques, on a assisté hier à un clone de la discussion de l'an dernier en lecture zéro: une opposition farouche des socialistes, une leçon d'économie de l'un des leurs, Ambros Lüthi (Fribourg), une autre (un tantinet divergente...) de l'ex-grand argentier Félicien Morel (ouv, Belfaux), enfin quelques références à ce qui se fait ailleurs. Pour quel résultat? Le même!

Mais de quoi s'agit-il? D'équilibrer, pour l'Etat, son budget de fonctionnement, on l'aura compris. En cas de crise conjoncturelle, on peut admettre des déficits. Mais dans les cinq ans, ils doivent être compensés. Voilà pour l'avant-projet. Si les socialistes acceptent le principe de l'équilibre budgétaire, la limite des cinq ans les fait bondir. Ils se pro-

posent de la biffer. Pourquoi? D'abord parce que la recette est inapplicable, explique Alain Berset (s, Belfaux): la crise se moque du temps. Pourquoi pas dix ou quinze ans? Ensuite, parce que les déficits sont inévitables en période de crise: les rentrées fiscales baissent alors que les prestations sociales, notamment pour les chômeurs, gonflent.

Deux attitudes sont possibles, selon le chef du groupe socialiste. Investir pour relancer, ou du moins entretenir l'activité économique (attitude anticyclique, dite aussi «deficit spending» par certaines théories économiques rappelées par Ambros Lüthi). Ou alors forcer l'équilibre budgétaire, opérer des coupes dans les prestations sociales, licencier (attitude procyclique).

«On est tous pour l'équilibre du budget», rassure Ambros Lüthi, «mais en conjoncture normale! S'y accrocher en cas de crise amplifie la crise!» Peut-on imaginer un gouvernement qui fait du bénéfice au cœur de la tempête,

s'interroge Alain Berset? Lequel demande que l'on laisse le Conseil d'Etat faire son job.

Pour une majorité du groupe Citoyen, Mélanie Maillard (Porsel) défend la proposition socialiste: la limite des cinq ans est dangereuse. «Au nom du sacrosaint équilibre budgétaire, on risque de couper dans des domaines essentiels comme l'enseignement. Contre-productif!»

QUAND PART LE CHRONO?

Félicien Morel s'est renseigné. La limite des cinq ans? Le chrono ne se déclencherait que lorsque la conjoncture se sera retournée. Des déficits seraient donc imaginables tant que dure la crise, assure-t-il. Et la Confédération montre la voie: son frein à l'endettement est certes moins contraignant (il demande l'équilibre dans «des années qui suivent» la crise), mais ça marche.

Depuis 1929, le canton de Saint-Gall connaît un système semblable, plus contraignant même (deux ans seulement pour

intégrer les déficits dans les budgets), rapporte Denis Boivin (r, Fribourg). Ça empêche que les dépenses soient payées par les investissements. Et si Fribourg connaît déjà le garde-fou de la cote d'alerte, on a un peu vite pris l'habitude, au Grand Conseil comme au Conseil d'Etat, de la frôler, déplore le radical, par ailleurs député. Or, la cote d'alerte n'est pas encore l'équilibre budgétaire...

Pour l'UDC, Ueli Johner (Châtres) défend l'outil: «Quand la crise surgit, il faut s'y adapter et se serrer la ceinture!». Il y a même un «besoin impératif» de budgets équilibrés, renchérit Joseph Eigenmann (dc, Corminboeuf).

Ce «désaccord fondamental» fâche les socialistes qui, après une suspension de séance, demandent le vote nominal. Pour rien: l'article passe tel quel (61 à 29). Dans la foulée, ils refusent, en vain, de voter en l'état le chapitre des finances de l'Etat: adopté par 63 voix contre 23.

JnG



DROITS POLITIQUES: LES IMMIGRÉS REMETTENT LEUR PÉTITION

Une bonne trentaine d'immigrés se sont rendus hier devant l'Hôtel cantonal, à l'heure où les Constituants se rendaient à leur session. Car c'est bien aux membres de l'assemblée que les étrangers établis depuis au moins cinq ans en Suisse ont voulu s'adresser; appuyés par Espacefemmes et le Centre de contacts Suisse-immigrés, ils demandent que leur soit accordés des droits politiques (voir «La Liberté» d'hier). En l'occurrence les droits de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal et pas seulement communal, comme adopté par la Constituante en lecture zéro. Ils ont ainsi remis un manifeste signé par plus 1100 personnes au président Christian Levrat. De plus, par une petite brique offerte à chaque constituant, les immigrés entendaient ainsi symboliser la volonté de construire quelque chose ensemble. Tous les élus n'ont pourtant pas accepté ce petit geste, à l'image de Jean-Pierre Philipona (r, Echarlens) qui a déclaré: «On pensera à vous, ne vous inquiétez pas». On verra de quelle manière aujourd'hui. KP

VINCENT MURITH

EN BREF

La diversité culturelle comprend aussi le patois

CULTURE • Quand Placide Meyer (dc, Bulle), veut se faire entendre, il parle en... patois. Fallait voir la tête du traducteur! En tout cas, la tactique de Placide Meyer est payante. Plus un bruit dans la salle. On l'écoute. Même si on ne comprend rien. Par son intervention (qu'il a poursuivie en français), le Bullois entendait attirer l'attention sur le cas de cette langue chère à la tradition fribourgeoise. Dans le canton du Jura, indique-t-il, l'Etat favorise même l'apprentissage de ce dialecte dans les écoles. Il ne veut pas en venir là, mais souhaite tout de même être sûr que ce qui figure dans l'avant-projet (soit: l'Etat et les communes encouragent et soutiennent la vie culturelle dans sa diversité) vaut aussi pour le patois. Oui, lui a confirmé Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), présidente de la commission. «Vous pouvez dormir tranquille. Même si vous rêvez en patois.» KP

Inscrire l'aide humanitaire dans la Constitution? Oui

SOLIDARITÉ • Ce n'est pas que les radicaux soient contre l'aide humanitaire et la coopération au développement. Non. Toutefois, ils sont d'avis que cette tâche relève de la Confédération. Et que, par conséquent, cet objet n'a pas sa place dans la Constitution cantonale. D'une part, il faudrait instaurer un nouvel organe pour traiter ce dossier. D'autre part, pourquoi ne pas créer un corps diplomatique cantonal pour aller juger sur place des besoins, ironise William Grandmaison (r, Courtepin)? Certes, reconnaît Marie Garnier (cit, Fribourg), c'est la tâche de la Confédération. Mais il n'est pas exclu que les cantons lancent leurs actions de leur côté. Et pas besoin de budget mirobolant. «Fribourg peut être efficace en soutenant des échanges entre jeunes par exemple, comme il le fait déjà avec Nova Friburgo. Il s'agit simplement de montrer, de temps en temps, notre soutien à d'autres peuples.» Au vote, l'article est maintenu par 66 voix contre 29 (2 abstentions). KP

PUBLICITÉ



RADIO FRIBOURG

A L'OMBRE DU BAOBAB

Découvrez
«Les Salons de Modeste»
de l'intérieur

Lu à Ve: 9h00 à 10h00

89.4 / 94.1 / 98.9 / 106.1